

MARCHE ARTISANAL ET VIDE GRENIER les 26 et 27 juin 2021 à VALDAHON (25800)

REGLEMENT INTERIEUR

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DES SALONS ET EXPOSITIONS

Organisé par l'association le Comité des Fêtes du VALDAHON en partenariat avec la commune de VALDAHON, un marché artisanal aura lieu le samedi 26 juin 2021 sur la place du Général De Gaulle de 10 heures à 20 heures et un vide grenier le dimanche 27 juin 2021 sur la même place de 7 heures à 17 heures,

En raison de la situation actuelle, la Préfecture oblige sur tous les stands le gel hydroalcoolique, le port du masque, la distanciation de 1m minimum entre les stands et les tables, aucune restauration et boisson debout les consommateurs devront être assis avec 6 personnes maximum par table.

Article 1 conditions d'admission

la participation est réservée aux :

-commerçants : inscrits régulièrement à la chambre de commerce de leur domicile

-artisans : inscrits régulièrement à la chambre des métiers de leur domicile

-associations valdahonaises déclarées

-indépendants : non commerçant (e)

ne vendre que des objets personnels usagés et ou des créations artistiques réalisées à titre privé et d'activité de loisirs, ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature, au cours de l'année civile actuelle (2021)

Article 2 dossiers et droits d'inscription

les inscriptions se feront au plus tard pour le 23 juin 2021 délai de rigueur, Les formalités devront être accomplies dans les délais prévus par correspondance, Les demandes par téléphone ne seront pas recevables. Les inscriptions ne seront admises qu'accompagnées du règlement par chèque de la cotisation et des justificatifs demandés tels que prévus au bulletin d'inscription (les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation) En cas de non paiement de la cotisation à l'inscription, aucun emplacement ne sera réservé.

Les organisateurs ne garantissent pas la prise en compte des demandes de participation arrivées après le 23 juin 2021. aucun remboursement ne sera effectué en cas de dédit annoncé après le 25 juin 2021.

Article 3 Installation

l'accueil sera assuré par le comité des fêtes du Valdahon le samedi 26 décembre à partir de 9 heures et le dimanche 27 décembre à partir de 6 heures

le comité des fêtes pourra vous fournir des tables et bancs aux prix de 3 € la table et 1€ le banc.

Le comité des fêtes ne fournit pas de vite abri ni tente l'exposant devra apporter son propre matériel.

Aucun véhicule n'est toléré sur la place Charles De Gaulle en raison de vigipirate, ils seront stationnés sur le parking de Ménétrier.

Article 4

Après la manifestation chaque exposant devra débarrasser entièrement son emplacement et ne laisser aucun reliquat, ni ordures sur les lieux, des containers et sacs poubelle seront à votre disposition.

Les exposants sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés, aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux et installations accessoires.

Le comité des fêtes décline toute responsabilité concernant les risques divers. Il se tient à la disposition des exposants et est habilité à régler tous les cas litigieux après avoir entendu les parties. Les exposants s'engagent à occuper les stands en permanence pendant les heures d'ouverture et jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 5

un service de gardiennage sera mis en place du samedi 26 juin à 21 heures au dimanche 27 juin à 6 heures, Le comité des fêtes ne peut pas être tenu pour responsable des dégâts causés en cas d'intempérie ou de vandalisme sur les objets laissés sur place. Il serait préférable d'enlever toute marchandise.

Pris connaissance àle

Signature

DEMANDE DE PARTICIPATION

Bulletin à retourner à Comité des fêtes du Valdahon MARTIN Jacky 15 rue Adelphe Daudey
25800 VALDAHON tél : 0680627277

IMPERATIVEMENT avant le 23 juin 2021

Je soussigné (e),

NOM.....Prénom.....

Enseigne.....

Activité précise.....

Adresse.....

Code Postale Ville.....

Tél.....Mail.....

Liste des produits vendus :.....

.....

Manifestation choisie :

Marché artisanal **oui** **non** Vide grenier **oui** **non** les deux oui non

Pour les commerçants : N° du Répertoire du commerce.....

Pour les artisans : N° SIRET.....

N° du répertoire des métiers.....

Pour les associations : Nom et adresse.....

Pour les indépendants : Nom et adresse.....

Je joins obligatoirement l'un des documents suivants de l'année en cours :

-Un extrait d'inscription au répertoire du commerce (pour les commerçants)

-un extrait d'inscription au répertoire des métiers (pour les artisans)

-un récépissé de déclaration de création ou modification de l'association

-une copie assurance responsabilité civile

-une copie pièce d'identité

TARIFS :

MARCHE ARTISANAL : 15€ le samedi 25€ les deux jours

VIDE GRENIER / 6€ les 3m possibilité de doubler les stands ne devant pas dépasser 6m

Tables à 3€ nombre Bancs à 1€ nombre.....

Je joins

- Le montant de mon inscription et du matériel demandé par chèque à l'ordre du comité des fêtes du Valdahon, un chèque de caution de 50€ à l'ordre du comité des fêtes du Valdahon qui sera détruit après la manifestation après vérification de l'emplacement occupé et du respect des horaires.
- la demande de participation complétée et signée
- les documents à joindre

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les conditions.

J'ai pris bonne note que ma candidature ne sera définitive qu'après réception de l'ensemble des documents demandés ci-dessus et acceptation par le comité des fêtes.

Fait à.....le.....

Signature précédée de « Lu et approuvé »